

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2016

Convocation en date du 16 septembre 2016.

Le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le 29 septembre 2016, à 20 h, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE, Maire.

Présents : LE JEUNE Joël, FLAGEUL Alain, LANDOUAR Jean-Michel, LE GRAND Jeanne, JORAND Patrick, ALLAIN Valérie, MADEC Dominique, MEDIANE Viviane, METAYER Isabelle, LE NORMAND Christian et CENSIER-LEMAIRE Marie.

Absents excusés : Bérangère PAILLER qui a donné procuration à Joël LE JEUNE, Daniel JACOB qui a donné procuration à Jean-Michel LANDOUAR, Vincent CADREN.

Absente : Doudja COSQUER.

Secrétaire de séance désignée (art L 2121-15 du CGCT) : FLAGEUL Alain.

1- Eglise de Locquémeau : restauration de la sacristie et du transept sud

Dans le cadre des travaux de restauration de la sacristie et du transept sud de l'église de Locquémeau et après avis favorable du service départemental de l'Architecture et du Patrimoine, le conseil a décidé de retenir les entreprises :

- SARL LE BOULZEC de Pommerit Le Vicomte (5 265.60 € HT) pour la partie maçonnerie
- et l'Atelier du Vieux Presbytère de Lanvellec (9 345 € HT) pour la partie menuiserie.

Sur cette opération de 14 610.60 € HT, les meilleurs financements possibles Etat (50%), Conseil Régional (15 à 25%) et Conseil Départemental (5 à 10%) seront sollicités. Il restera à la charge de la commune environ 4 400 € + la TVA récupérable 2 ans plus tard.

Unanimité.

2- Acquisition propriété LE GALL (AC 561) au bourg de Locquemeau

Après avoir rappelé qu'à la dernière réunion, le conseil lui avait donné mandat pour réaliser l'acquisition de la propriété Le Gall (AC 561) aux meilleures conditions financières possibles, Monsieur le Maire a précisé les évolutions de ce dossier. Il a fait savoir qu'il est actuellement en pourparlers avec des professionnels du domaine médical et paramédical pour l'utilisation du local du rez-de-chaussée.

Sur sa proposition, le conseil a décidé d'acquérir la propriété AC 561 de Madame Julia LE GALL au prix de 56 000 € (frais d'agence compris) comprenant au rez-de-chaussée un local d'environ 70 m² et à l'étage un appartement type T3 avec escalier extérieur, le tout sur un terrain de 300 m².

Unanimité.

3- Acquisition parcelle AB 17 au port de Locquémeau

Sur la base de l'estimation des Domaines, et après accord de la propriétaire Madame GOUEZEL, le Maire a proposé d'acquérir le terrain AB 17, situé entre la Coopérative et la Maison de la Pêche, d'une superficie de 1 437 m², au prix de 11 000 € nets vendeur à financer par emprunt. Ce terrain fait l'objet de l'opération 7 du PLU au port de Locquémeau, pour une réhabilitation et une mise en valeur du site.

Unanimité.

4- Cimetière de Locquémeau : jardin du souvenir et caveau provisoire

Les travaux d'aménagement du cimetière de Locquémeau (marché de l'entreprise Jo SIMON) sont maintenant réalisés. Afin de compléter cet aménagement, le conseil a décidé de retenir l'entreprise LE MORVAN de Plestin-Les-Grèves pour les travaux suivants :

- Aménagement du jardin du souvenir (3 050 € TTC)
- Fourniture et pose d'un caveau provisoire de 2 places (1 062 € TTC)

Soit un total de 4 112 € TTC

Unanimité.

5- Travaux de maintenance d'un foyer d'éclairage public à Kinier

Le Syndicat Départemental d'Electricité a proposé le remplacement d'un foyer d'éclairage public à Kinier (dépose et repose de la lanterne) pour un estimatif de 150 € HT avec une participation de la commune de 60%, soit 90 €.

La fourniture de la lanterne (encore sous garantie) est à la charge du fabricant.

Douze voix pour et une voix contre de Christian Le Normand qui se déclare opposé à l'éclairage public.

6- Contrat de travail au service technique

Le conseil a décidé de recruter, au service technique, un agent contractuel (Frédéric LE ROUX), à compter du 02 novembre 2016, pour remplacer Arnold LE QUERRIOU, agent titulaire actuellement indisponible.

Unanimité.

7- Mise à disposition d'un local dans la Coopérative

Suite à la demande formulée par les membres du bureau de l'APPL, et aux petits travaux d'aménagement effectués par le service technique, le conseil a approuvé la mise à disposition de l'APPL (Association des Plaisanciers du Port de Locquémeau) du local situé dans la Coopérative du port.

Unanimité.

8- Mandat de gestion locative avec SOLiHA

Le conseil a validé les onze mandats de gestion locative avec SOLiHA, pour l'année 2016. Par contre, souhaitant reprendre la gestion de ses onze logements, il a décidé de dénoncer les contrats au 1^{er} janvier 2017.

Unanimité.

9- Tarifs taxe de séjour

Le conseil a fixé les tarifs de la taxe de séjour à compter de 2017 (sans augmentation depuis 2006) et applicables pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre, en prenant en compte la réforme de 2015 définissant les natures et catégories d'hébergement, les exonérations et la taxation d'office pour absence de déclaration et de versement.

Unanimité.

Séance levée à 21 h 30.

Compte-rendu rédigé le 30.09.2016.